

Rapport public

Date d'émission du rapport : 21 août 2025**Numéro d'inspection :** 2025-1420-0004**Type d'inspection :**
Incident critique**Titulaire de permis :** F. J. Davey Home**Foyer de soins de longue durée et ville :** F.J. Davey Home, Sault Ste. Marie

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 18 au 21 août 2025

L'inspection concernait :

- Le dossier lié à une chute avec blessure.
- Le dossier lié à une blessure sans témoin.
- Le dossier lié à un incident relatif à des médicaments.
- Le dossier lié à une éclosion.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :Gestion des médicaments
Prévention et contrôle des infections
Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Prévention et contrôle des infections

Non-respect n° 001 Avis écrit aux termes de l'alinéa 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

Non-respect de : l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme de prévention et de contrôle des infections

Paragraphe 102 (2) Le titulaire de permis met en œuvre ce qui suit :

b) les normes ou protocoles que délivre le directeur à l'égard de la prévention et du contrôle des infections. Paragraphe 102 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que les normes ou protocoles que délivre le directeur ou la directrice à l'égard de la prévention et du contrôle des infections soient suivis.

Plus précisément, conformément à l'exigence supplémentaire 10.4 (h) de la Norme de prévention et de contrôle des infections (PCI) pour les foyers de soins de longue durée, le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que les personnes résidentes aient la possibilité de se laver les mains ou soient aidées à le faire avant deux services de repas observés.

De plus, conformément à l'exigence supplémentaire 9.1 (b) de la Norme de PCI pour les foyers de soins de longue durée, le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le personnel procède à l'hygiène des mains comme l'exigent les pratiques de base.

Sources : observations du service des repas, entretiens avec une personne préposée aux services de soutien personnel, un ou une responsable de la PCI et un directeur ou une directrice des soins infirmiers (DSI), procédure et guide d'hygiène des mains du foyer, Norme de PCI pour les foyers de soins de longue durée.

AVIS ÉCRIT : Gestion des médicaments

Non-respect n° 002 Avis écrit aux termes de l'alinéa 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

Non-respect du : paragraphe 123 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22

Système de gestion des médicaments

Par. 123 (2) Le titulaire de permis veille à ce que des politiques et des protocoles écrits soient élaborés pour le système de gestion des médicaments afin de veiller à ce que tous les médicaments utilisés au foyer soient acquis, préparés, reçus, entreposés, administrés, détruits et éliminés de façon rigoureuse.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le programme de gestion des médicaments du foyer soit respecté.

Conformément à l'alinéa 11 (1) b) du Règl. de l'Ont. 246/22, le titulaire de permis doit s'assurer que des politiques et des protocoles écrits ont été élaborés pour la gestion des médicaments, et qu'ils soient respectés.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Nord

159, rue Cedar, bureau 403
Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Téléphone : 800 663-6965

Un infirmier auxiliaire autorisé ou une infirmière auxiliaire autorisée n'a pas respecté la politique du titulaire de permis en matière de réception et de rangement des substances désignées.

Sources : notes d'enquête, entretiens avec un ou une IAA et un ou une DSI, et politique de MediSystem en matière de stupéfiants, de substances désignées et de substances ciblées.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Nord

159, rue Cedar, bureau 403
Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Téléphone : 800 663-6965